



FORMATIONS JURIDIQUES & FISCALES POUR LES COOPÉRATIVES AGRICOLES



✗ Votre performance est notre métier

DROIT SOCIAL PERFECTIONNEMENT

Objectifs

- > Maîtriser l'actualité sociale, juridique et jurisprudentielle
- > Faire le point sur l'avancée des réformes sociales et les conséquences juridiques à intégrer

Programme ¹

ACTUALITÉ CONVENTIONNELLE

- > **Au niveau de la CCN V Branches**

Accord signé

- Accord de méthode portant sur l'actualisation de la CCN V branches

Négociations en cours /à venir

- Négociations RAG suite à la revalorisation du smic au 1er mai
- Actualisation de la CCN V branches
- Suivi de la mise en œuvre de la classification 2020

- > **Point sur :**

Les visites médicales

- > **Au niveau Interbranches - Multi branches**

Avenant de révision à l'accord du 1er décembre 2020 relatif à la formation professionnelle et l'apprentissage dans diverses branches du secteur alimentaire

ACTUALITÉ JURIDIQUE

Le programme pourra être complété en fonction de l'actualité à date.

- > **Une meilleure protection des familles d'enfants malades, handicapés ou victimes d'un accident grave. Loi du 19 juillet 2023**

- Protection contre le licenciement,
- Congé pour décès d'un enfant porté à 12 ou 14 jours selon l'âge de l'enfant,
- Modalités du recours au télétravail pour les salariés « proches aidant »
- Simplification des démarches des parents bénéficiant de l'allocation journalière de présence parentale ...

- > **La réforme des retraites – Décrets d'application**

- Nouveaux contours de la retraite progressive et du cumul emploi-retraite
- Mesures de prévention de l'usure professionnelle
- Création d'une surcote parentale au-delà de 63 ans, la prise en compte des indemnités journalières de maternité versées avant 2012 dans le salaire moyen
- Assouplissement des possibilités de validation et de rachat de trimestres d'assurance

- > **Pension d'invalidité et revenus d'activité**

- Plafond de cumul relevé décret du 28 juillet 2023

- > **Contours de la négociation de la convention de l'assurance chômage pour la période 2024-2026**

- Document de cadrage du gouvernement adressé aux partenaires sociaux gestionnaires du régime d'assurance chômage

PUBLIC

Responsables et collaborateurs de la fonction personnel/ ressources humaines

LIEUX, DATES & DURÉE

1 jour - 7 heures

Formations en présentiel

- > 07 NOVEMBRE 2023 : NIORT
- > 10 NOVEMBRE 2023 : REIMS
- > 14 NOVEMBRE 2023 : LYON
- > 16 NOVEMBRE 2023 : PARIS
- > 23 NOVEMBRE 2023 : TOULOUSE

INTERVENANTE

Françoise FRANCHOMME, avocate
La Coopération Agricole, partenaire de LCA // Solutions +

PRÉREQUIS

Exercer dans une direction des ressources humaines en coopérative agricole.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposé didactique, Diaporama commenté, Exemples

MOYENS TECHNIQUES

Session de formation dans les locaux de Solutions + et partenaires
Support détaillé envoyé aux participants

COÛT PÉDAGOGIQUE

660 € HT par personne
+ Forfait déjeuner de 25 € HT par personne

CONTACTS COORDINATION ET RELATIONS AVEC LES STAGIAIRES

Julie LECOQ (Paris - Grand Est - Lyon)

Tél : 01.44.17.58.47 // jlecoq@solutionsplus.coop

Stéphanie LAFONT (Toulouse)

Tél : 05.61.75.42.82 // formation@coopoccitanie.fr

Marie-Céline BERGERON (Niort)

Tél : 05.56.00.78.64 // mcbergeron@na.lacoopagri.coop

¹ Informations conformes aux dispositions des articles L.6353-1 et L.6353-3 du code du travail

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT

Par Internet : www.solutionsplus.coop

Par mail : formation@solutionsplus.coop



FORMATIONS JURIDIQUES & FISCALES POUR LES COOPÉRATIVES AGRICOLES



✕ Votre performance est notre métier

DROIT SOCIAL PERFECTIONNEMENT

Programme ¹ suite

JURISPRUDENCE

> Congés payés - Maladie

- Avec 3 arrêts rendus le 13 septembre la Cour de cassation met en conformité le droit français avec le droit européen en matière de congé payé

> Inaptitude : la dispense de reclassement ne vaut que si l'avis exclut tout maintien dans un emploi

- Selon la Cour de cassation l'avis qui mentionne que tout maintien du salarié « dans un emploi dans l'entreprise » serait gravement préjudiciable à sa santé, ne vaut pas dispense de reclassement.



BULLETIN D'INSCRIPTION

RESPONSABLE FORMATION : MAIL :

PARTICIPANT : FONCTION :

MAIL : ENTREPRISE :

ADRESSE :

ORGANISME À FACTURER :

LIEU & DATE CHOISIS :

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT

Par Internet : www.solutionsplus.coop

Par mail : formation@solutionsplus.coop